MODELE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil d'administration / de Police

Séance du ../../2021

Le Conseil,

Considérant l'affiliation de l'intercommunale/la société/la Zone de Police à l'Intercommunale IGRETEC :

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la crise sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et les mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus dans la population sont de nature à affecter le bon fonctionnement des différents services publics et notamment les pouvoirs locaux :

Considérant que le Décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, modifié par le Décret du 1^{er} avril 2021 qui prolonge les dispositions jusqu'au 30 septembre 2021 ;

Considérant que, conformément à l'article 1^{er} § 1 du Décret du 1^{er} octobre 2020, l'Assemblée générale d'IGRETEC se déroulera <u>sans présence physique</u> ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'IGRETEC ;

Le Conseil décide,

- 1. d'approuver / de ne pas approuver :
 - * le point 1 de l'ordre du jour, à savoir : Affiliations/Administrateurs ; par voix pour, abstentions, voix contre ;
 - * les points 2 et 3 de l'ordre du jour, à savoir :
 - Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2020 Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2020 Rapport de gestion du Conseil d'administration Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes :

```
Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2020 ; par ..... voix pour, ..... abstentions, ..... voix contre ;
```

- le point 4 de l'ordre du jour, à savoir :
 Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD par voix pour, abstentions, voix contre ;
- le point 5 de l'ordre du jour, à savoir :
 Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur

MODELE

mandat au cours de l'exercice 2020 par voix pour, abstentions, voix contre ;

- le point 6 de l'ordre du jour, à savoir :
 Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2020
 - par voix pour, abstentions, voix contre;
- 2. De <u>n'être pas physiquement représenté</u> à l'Assemblée générale et de transmettre sa délibération sans délai à IGRETEC, laquelle en tient compte pour ce qui est de l'expression des votes mais également pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote, conformément au Décret du 1^{er} octobre 2020 modifié par le Décret du 1^{er} avril 2021 prolongeant les dispositions jusqu'au 30 septembre 2021.

Copie de la présente délibération sera transmise :

- À l'Intercommunale IGRETEC, Boulevard Mayence 1/1 à 6000 CHARLEROI, pour le 21/06/2021 au plus tard ;(sandrine.leseur@igretec.com)
- > au Ministre des Pouvoirs Locaux.